



**MERCUROL**

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MERCUROL

### Séance du 08 avril 2014

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, , FLEURET Alain, MARTINOT Perrine, VERSCHEURE Philippe, DEBEAUX Laetitia, ACHARD Arnaud, GUILLAUME Stéphanie, DESSITE Alain, PONTON Agnès, MICHELAS Sébastien, TROUILLET Vanessa, BARRE Sylvie, VESCOVI Jean-Marc, RABEYRIN Robert, GIOVANE Caroline, RIOUX Serge

Excusée : GUIBERT Annie pouvoir à Alain FLEURET

Secrétaire de séance : Laëtitia DEBEAUX

#### **TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2014**

Le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux votés en 2013 pour l'année 2014, ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation : 5,08 %
- Foncier Bâti : 7,14 %
- Foncier Non Bâti : 39,38 %

#### **BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Budgets Primitifs 2014 qui se décomposent ainsi qu'il suit (les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes) :

##### COMMUNE :

- Section de fonctionnement :..... 1 839 357,09 €
- Section d'investissement :..... 1 527 550,50 €

##### ASSAINISSEMENT :

- Section de fonctionnement :..... 214 640,58 €
- Section d'investissement :..... 195 501,97 €

##### MULTISERVICES :

- Section de fonctionnement :..... 12 702,67 €
- Section d'investissement :..... 17 483,27 €

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES**

Monsieur le Maire expose que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués :

##### **Eaux de la Veune** :

M. DUPIN Yves  
M. FAURE Christophe

##### **CNAS (Action sociale pour le Personnel)** :

Délégué élu : M. VERSCHEURE Philippe  
Délégué Agent : Mme CHEVAL Monique

##### **Ardèche Musique et Danse** :

M. FAURE Christophe

##### **Energies SDED** :

M. VERSCHEURE Philippe

**SMIGTA (Gestion Téléalarme) :**

Mme Annie GUIBERT  
M. Jean-Marc VESCOVI

**Correspondant défense :**

M. VERSCHEURE Philippe

**AFR (Association Foncière de Remembrement) :****Désignation du Conseil Municipal :**

M. BRUNET Michel  
Mme BLAISE Véronique  
M. FAURE Christophe  
Mme GUIBERT Annie  
M. FLEURET Alain  
M. MICHELAS Sébastien  
Mme GUILLAUME Stéphanie

**Désignation pour la Chambre d'Agriculture :**

M DUPIN Yves  
M. CHANAS Jean  
M. CARAT Jean Paul  
M. BOURRET Jean-Pierre  
M. MORFIN Frédéric  
Mme CHAVE Natacha  
M. BETTON Julien

**Syndicat d'Irrigation Drômois :**

M. CHANAS Jean  
Mme Véronique BLAISE

**Commission communale des impôts directs**

Désignation d'une liste de contribuables parmi lesquels seront désignés les membres de cette commission par les services fiscaux :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
CHANAS Jean	Michel REILLE
MANDON Emilie née DESMEURE	BLAISE Véronique née MARTINOT
CHEVROL Sylvie née MICHELAS	CHAVE Natacha
BOURRET Jean-Pierre	Pascal FAYOLLE
BETTON Gilbert	Thierry COULAUD
COMBAT Pierre	Yvan PERRIER
REYNAUD Grégory	Jacky FOUREL
GALLAND Guillaume	MARGIER Jacky
CASO Paolo	PITOT Patrice
Stéphane CHEVROT	DESSITE Alain
VERCASSON Bernard	DELSARTE Jean-Noël
DUFOUR Michel	VERON Bernard
BLACHE Robert	PICAUT Patrick
<b><i>Contribuables : propriétaires de bois</i></b>	
DUPIN Yves	NOYERIE Jean-Claude
CARAT Laurence née GUERBY	FAURE Michel
<b><i>Contribuables domiciliés en dehors de la commune</i></b>	
BETTON Daniel (Veunes)	MACHON Nicolas (Chanos-Curson)

**Commission d'Ouverture des Plis :**

Elections sous forme de liste :

Sont élus avec 18 voix pour et 1 abstention :

**Délégués titulaires :**

Mme BLAISE Véronique  
Mme GUIBERT Annie  
M. Alain FLEURET

**Délégués suppléants :**

M. FAURE CHRISTOPHE  
M. Robert RABEYRIN  
M. Jean-Marc VESCOVI

### **REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire est président de droit du CCAS. La moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, l'autre moitié est composée de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sont proclamés élus, la liste des 6 membres du Conseil Municipal suivante :

- Mme Véronique BLAISE
- Mme Annie GUIBERT
- Mme Perrine MARTINOT
- Mme Agnès PONTON
- Mme Vanessa TROUILLET
- M. Robert RABEYRIN

### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Le conseil décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De procéder, dans les limites 400 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites de 90 000 €.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

## MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

	<b>RESPONSABLES</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>AGRICULTURE</b>	Véronique BLAISE	Sylvie BARRE, Sébastien MICHELAS, Stéphanie GUILLAUME, Caroline GIOVANE
<b>BIBLIOTHEQUE &amp; CULTURE</b>	Annie GUIBERT	Laetitia DEBEAUX, Philippe VERSCHEURE
<b>COMMUNICATION</b>	Philippe VERSCHEURE	Jean-Marc VESCOVI, Véronique BLAISE, Perrine MARTINOT, Christophe FAURE, Serge RIOUX, Laetitia DEBEAUX
<b>VIE SCOLAIRE / EDUCATION</b>	Véronique BLAISE	Perrine MARTINOT, Vanessa TROUILLET, Agnès PONTON, Caroline GIOVANE, Laetitia DEBEAUX, Sébastien MICHELAS <b>Relations Groupe scolaire</b> : Véronique BLAISE et Perrine MARTINOT <b>Relations Ecole Chassis</b> : Véronique BLAISE et Sébastien MICHELAS
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Alain FLEURET	Stéphanie GUILLAUME, Perrine MARTINOT, Sébastien MICHELAS, Véronique BLAISE
<b>FINANCES</b>	Michel BRUNET	Véronique BLAISE, Annie GUIBERT, Christophe FAURE, Robert RABEYRIN, Caroline GIOVANE
<b>PATRIMOINE</b>	Véronique BLAISE	Arnaud ACHARD, Sylvie BARRE, Jean-Marc VESCOVI, Serge RIOUX
<b>VIE ASSOCIATIVE SPORTS ET LOISIRS</b>	Christophe FAURE	Vanessa TROUILLET, Laetitia DEBEAUX, Michel BRUNET
<b>VOIRIE / ASSAINISSEMENT</b>	Alain FLEURET	Sébastien MICHELAS, Arnaud ACHARD, Alain DESSITE, Robert RABEYRIN, Serge RIOUX

### DEMATERIALIZATION DES ENVOIS

En application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les convocations sont adressées par écrit, « sous quelque forme que ce soit », au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Afin de limiter les coûts postaux et l'usage du papier, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de dématérialiser l'envoi des convocations et documents administratifs.

### PROPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE REPRESENTANTS (pas de délibération) :

**SIRCTOM** : 2 délégués titulaires : M. BRUNET Michel et Mme GUIBERT Annie  
2 délégués suppléants : M. FLEURET Alain et M. FAURE Christophe  
**ROVALTAIN** : 1 délégué titulaire : M. BRUNET Michel  
1 délégué suppléant : M. FAURE Christophe

### INFORMATION :

Des déshumidificateurs vont être de nouveau installés au groupe scolaire pendant les prochaines vacances.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h.